

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



DE-2026-02-17 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 400 00 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le vice-président délégué expose que, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du siège de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales sur la zone d'activités Grands Champs à la Crèche, certaines entreprises, ayant obtenu les marchés de travaux demandent des avances de paiement.

Afin de pouvoir procéder au remboursement de ces avances, il est nécessaire de faire une décision modificative, qui n'impacte pas les crédits votés, mais qui permet de d'effectuer les écritures comptables :

Investissement DEPENSES			
Chapitre/ opération	Nature	Libellé nature	Montant
041	2313	Constructions	19 000 €
	2315	Installations, matériels et outillage techniques	126 000 €
TOTAL			145 000 €

RECETTES			
Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
041	238	Avances versées	145 000 €
TOTAL			145 000 €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la décision modificative pour le remboursement d'avances
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

